

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux-mille-vingt-quatre et le 18 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2024.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, ROUMIEU Régis

Absent ayant donné procuration : BORGNA Eric à HECTOR France

Absent : BEDERIAN Alexandre

Secrétaire de séance : CHASTEL Sandrine

Ouverture de séance à 18h30

DEL 2024-43 Marché de travaux de construction des réseaux d'assainissement sur le secteur Nord de la commune et renouvellement d'une partie du réseau surpressé d'eau potable du Haut-Villard – choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a lancé une consultation pour les travaux de construction des réseaux d'assainissement sur le secteur Nord de la commune et renouvellement d'une partie du réseau surpressé d'eau potable du Haut-Villard.

La consultation soumise aux dispositions du Code des Marchés Publics a été lancée en marché à procédure adaptée et mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article 27. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 09 août 2024 sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.marches-publics.info> et sur le journal d'annonces légales : Dauphiné Libéré.

L'opération est décomposée en deux lots techniques :

- Lot n° 1 : Réseaux
- Lot n° 2 : Revêtements

Après analyse des offres, le Maire propose de retenir pour chaque lot, l'offre la plus avantageuse en tenant compte des critères prévus au règlement de consultation appréciés par une note pondérée : critère prix à 40% et valeur technique à 60 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le choix opéré par la Commission et décide de retenir :
 - pour le lot n° 1 : **Entreprise POLDER pour un montant de 959 875 € HT**
 - pour le lot n° 2 : **Entreprise ROUTIERE DU MIDI pour un montant de 149 845,40 € HT**
- **Autorise le Maire** à signer les pièces afférentes à ces marchés dont les crédits sont prévus au budget eau et assainissement 2024 de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 005-210501789-20241118-2024_43-DE



Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Juan MORENO

